

CALENDRIER ANNEE 2024
Comités Sociaux Territoriaux
Commissions Administratives Paritaires
Commissions Consultatives Paritaires
Formations spécialisées en matière de santé, sécurité et conditions de travail

TÂCHE	DÉBUT	FIN
Séance du 29 janvier 2024 (CST-CAP-CCP)		
Date limite de dépôt des dossiers		16/12/23
Correction des dossiers par le CDG	18/12/23	04/01/24
Date limite retour des documents corrigés par les collectivités		10/01/24
Envoi des convocations et documents	12/01/24	12/01/24
Instance	29/01/24	29/01/24
Séance du 18 mars 2024 (CST-F3SCT-CAP-CCP)		
Date limite de dépôt des dossiers		10/02/24
Correction des dossiers par le CDG	12/02/24	22/02/24
Date limite retour des documents corrigés par les collectivités		28/02/24
Envoi des convocations et documents	01/03/24	01/03/24
Instance	18/03/24	18/03/24
Séance du 13 mai 2024 (CST-CAP)		
Date limite de dépôt des dossiers		06/04/24
Correction des dossiers par le CDG	08/04/24	18/04/24
Date limite retour des documents corrigés par les collectivités		24/04/24
Envoi des convocations et documents	26/04/24	26/04/24
Instance	13/05/24	13/05/24
Séance du 24 juin 2024 (CST-F3SCT-CAP)		
Date limite de dépôt des dossiers		18/05/24
Correction des dossiers par le CDG	20/05/24	30/05/24
Date limite retour des documents corrigés par les collectivités		05/06/24
Envoi des convocations et documents	07/06/24	07/06/24
Instance	24/06/24	24/06/24
Séance du 7 octobre 2024 (CST-CAP)		
Date limite de dépôt des dossiers		31/08/24
Correction des dossiers par le CDG	02/09/24	12/09/24
Date limite retour des documents corrigés par les collectivités		18/09/24
Envoi des convocations et documents	20/09/24	20/09/24
Instance	07/10/24	07/10/24
Séance du 25 novembre 2024 (CST-F3SCT-CAP)		
Date limite de dépôt des dossiers		19/10/24
Correction des dossiers par le CDG	21/10/24	31/10/24
Date limite retour des documents corrigés par les collectivités		06/11/24
Envoi des convocations et documents	08/11/24	08/11/24
Instance	25/11/24	25/11/24

A toutes fins utiles, nous informons les membres des instances que s'ils n'ont pas été destinataires d'une convocation au moins 15 jours avant la séance, celle-ci n'aura pas lieu (aucun dossier inscrit à l'ordre du jour).

S'agissant des CCP, elles sont organisées selon un calendrier qui est déterminé en fonction des dossiers transmis au CDG

Pour plus détails ou pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter
le service "Carrière et Dialogue Social"

02 48 50 82 57 ou 02 48 50 82 55
service.rh@cdg18.fr